



## NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2019/036

Genève, le 5 juillet 2019

CONCERNE :

### DIX-HUITIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

#### Appel à appui financier supplémentaire

1. Dans la Notification aux Parties N° 2019/033 du 12 juin 2019, les Parties ont été informées des modifications des dates et du lieu de la 18<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CoP18).
2. La Secrétaire générale a informé le Comité permanent que s'il est possible de débloquer rapidement des financements supplémentaires pris sur la réserve du fonds d'affectation spécial pour couvrir les surcoûts de base liés au changement de lieu de la Conférence, les Parties à la Convention devront fournir des financements supplémentaires destinés à reconstituer la réserve.
3. Les principales activités nécessitant un soutien financier supplémentaire sont :
  - Centre de conférence, mobilier et équipements électriques : cloisons de séparation, raccordements électriques pour les ordinateurs portables, équipement Wi-Fi de base pour consultation à haute vitesse des documents, et à vitesse moyenne pour les autres services internet, alimentant les divers appareils normalement utilisés lors d'une CoP.
  - Sécurité : fournie par l'ONU et les entreprises privées, y compris les scanners à l'entrée du centre de conférences.
  - Système de vote : matériels et logiciels permettant un vote électronique sécurisé, y compris des micros fixes pour les deux chambres des Comités.
  - Matériel audiovisuel : écrans et projecteurs, caméras pour les grands écrans, panneaux d'affichage, micros et systèmes de sonorisation pour les salles de conférences.
  - Divers : accueil (par ex. distributeurs d'eau), matériels de bureau, infrastructures informatiques et provisions pour imprévus.
4. Le Secrétariat prie les Parties d'étudier la possibilité de fournir une contribution permettant de couvrir ces surcoûts liés aux circonstances exceptionnelles de la CoP18.
5. Le Secrétariat remercie par avance les Parties pour leur soutien.